



## Consultation

### relative à la création d'un bureau de coordination œcuménique « Aumônerie dans les services de santé »

#### Résultats de la consultation des Églises évangéliques réformées

État au : 16 octobre 2023

#### Voyez-vous d'autres défis majeurs auxquels est confrontée l'aumônerie dans le secteur de la santé ?

Les Églises évangéliques réformées partagent sur le fond les enjeux mentionnés dans le rapport, mais apportent quelques compléments et précisions.

Elles mentionnent plus particulièrement la professionnalisation rapide dans le domaine de la santé, qui pose une exigence qualitative à l'aumônerie. Cette dernière se voit ainsi mise au défi de décrire et développer ses prestations et sa qualité. Différentes Églises partent du principe qu'il faudra respecter à l'avenir des normes contraignantes et vérifiables. Ce défi devient particulièrement urgent sachant que le domaine de l'aumônerie et des soins spirituels (spiritual care) tend de plus en plus à devenir un « marché » pour différents acteurs et actrices au sein duquel l'aumônerie, de l'avis des Églises, a un rôle actif à jouer.

Dans ce contexte, les Églises attirent l'attention sur la difficulté grandissante à recruter suffisamment de personnel qualifié pour le travail d'aumônerie en milieu de santé - ce qui crée en même temps une certaine tension, car si d'un côté les exigences qualitatives tendent à augmenter en raison de la professionnalisation croissante, de l'autre, les difficultés de recrutement poussent à abaisser les exigences.

Enfin, il est souligné que l'aumônerie doit être ancrée non seulement dans le contexte stationnaire, mais aussi dans le réseau ambulatoire afin de répondre à la tendance au transfert des soins médicaux dans le domaine ambulatoire.

#### Partagez-vous le point de vue selon lequel il est nécessaire de créer un Bureau de coordination national ?

Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Pas de réponse
7	4	2	3	1

Les Églises évangéliques réformées partagent majoritairement le point de vue selon lequel un bureau de coordination national est nécessaire. Elles mettent en avant différents aspects pour justifier ces positions : les Églises favorables considèrent qu'un bureau national est important et urgent au regard de la multiplication des défis nécessitant des concertations entre les cantons, et



aussi pour pouvoir se maintenir dans le contexte dynamique du secteur de la santé. Un bureau de coordination est jugé utile en particulier pour les concertations face aux évolutions nationales de la politique de la santé (p. ex. intégration de l'aumônerie dans le système tarifaire pour les prestations hospitalières stationnaires), ainsi que pour déterminer comment les communautés religieuses pourront assumer à l'avenir leur responsabilité sociale dans le domaine de la santé publique.

Quelques Églises souhaiteraient que le mandat du bureau de coordination se concentre sur la coordination et le travail de mise en réseau. Il est également souligné que le bureau de coordination ne doit pas pouvoir prendre des positions qui prévaudraient sur celles des Églises cantonales. Les Églises qui ne partagent pas le point de vue sur la nécessité d'un bureau national de coordination estiment que les tâches mentionnées n'apporteraient aucun avantage ou valeur ajoutée spécifique par rapport à la situation actuelle.

### **Soutenez-vous les points-clés [à prendre en compte pour la conception d'un Bureau de coordination œcuménique] ?**

Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Pas de réponse
7	3	6	0	1

Les Églises évangéliques réformées soutiennent à une courte majorité les points-clés mentionnés, mais soumettent aussi des questions importantes. Celles-ci portent, premièrement, sur la nécessité d'une « vision consolidée » des Églises telle que formulée dans le rapport, qui est jugée trop ambitieuse et pourrait même selon elles aller à l'encontre de la valeur de la diversité ecclésiale également mentionnée dans le rapport. Deuxièmement, il est souhaité que les structures prévues intègrent non seulement les directions ecclésiales, mais aussi l'expertise et l'expérience des personnes s'engageant à la base. Troisièmement, une demande concerne la mise en réseau interdisciplinaire évoquée dans le rapport ; les Églises y sont favorables sur le fond, mais aimeraient que les organisations partenaires concernées soient plus précisément mentionnées.

Enfin, diverses Églises estiment que d'autres domaines de l'aumônerie spécialisée devraient, pour l'instant, travailler indépendamment du bureau de coordination planifié ici.

### **Soutenez-vous les tâches attribuées au Bureau de coordination ?**

Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Pas de réponse
7	6	3	1	0



Les Églises évangéliques réformées soutiennent à une nette majorité les tâches attribuées au bureau de coordination. Différentes Églises relèvent en outre certains aspects spécifiques. Elles soulignent notamment qu'un lobbying politique devrait impérativement pouvoir aussi attester des prestations de l'aumônerie dans les services de santé. D'autres Églises attirent l'attention sur le fait que ce profil des tâches du bureau de coordination nécessiterait une définition claire des rapports avec l'association professionnelle.

Enfin, quelques Églises soutiennent la position selon laquelle « l'élaboration de positions et de bases de décision » serait impossible à mettre en œuvre en raison de la diversité cantonale.

Les voix opposées considèrent que le niveau cantonal convient à la mise en œuvre des tâches mentionnées ici.

**Les organismes responsables prévus sont la CES et la Conférence centrale ainsi que l'EERS, qui doteront le Bureau de coordination du mandat et des ressources nécessaires.**

**1. Soutenez-vous cette forme de gouvernance ?**

Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Pas de réponse
8	3	2	4	0

Les Églises évangéliques réformées soutiennent majoritairement la gouvernance œcuménique. Si quelques Églises estiment que l'approche œcuménique commune est la seule solution envisageable, deux plaident explicitement pour un gouvernance interreligieuse ou confessionnelle. Quelques demandes portent sur la participation de l'Église catholique chrétienne, d'autres sur celle de l'association professionnelle et des institutions de formation.

**Dans la présente conception, le comité de pilotage est axé sur les Églises et assume la direction du Bureau de coordination. 2. Êtes-vous favorable à la composition du comité de pilotage et aux tâches et compétences qui lui sont attribuées?**

Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Pas de réponse
6	4	1	2	4

Les Églises évangéliques réformées soutiennent à une large majorité la conception du comité de pilotage. Elles soulignent explicitement la nécessité d'une prise en compte appropriée des régions linguistiques et d'une organisation simple de cet organe. Quelques voix critiquent le fait que le comité de pilotage, sous cette forme, dispose d'un pouvoir de gestion excessif.



**La Conférence doit permettre aux évêchés et aux organisations ecclésiastiques cantonales, ainsi qu'aux Églises membres de l'EERS, de se rencontrer, d'échanger et de se forger une opinion. Des spécialistes d'autres institutions sont consulté-es comme expert-es.**  
**3. Êtes-vous favorable à la composition de la Conférence et aux tâches et compétences qui lui sont attribuées ?**

Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Pas de réponse
6	6	1	2	2

La présente orientation de la Conférence, qui s'appuie notamment sur les directions ecclésiastiques, est approuvée par une grande majorité des Églises évangéliques réformées. Cependant, les petites Églises, en particulier, attirent l'attention sur le fait que leurs ressources sont limitées pour pouvoir participer activement à ce type d'assemblées.

S'agissant de la conception, des demandes portent sur la question de la participation à la Conférence des aumôniers et aumônières s'engageant à la base, ainsi que sur le fait que le statut d'hôte soit uniquement attribué à l'association professionnelle ; sur ce point, une représentation à un même niveau d'autres institutions concernées est souhaitée.

**La direction du Bureau est assumée par un-e responsable. Des groupes de travail apportent leur expertise technique sur des questions spécifiques.**  
**4. Soutenez-vous la conception du poste de coordinatrice ou coordinateur ainsi que la fonction des groupes de travail ?**

Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Pas de réponse
9	3	2	1	2

Les fonctions proposées pour le poste de responsable et pour les groupes de travail sont accueillies favorablement par une large majorité des Églises évangéliques réformées. Deux Églises demandent une réduction significative du poste de responsable. Une Église estime par ailleurs que le profil des tâches du poste est beaucoup trop chargé.

Quelques Églises membres souhaitent que ce poste soit occupé par une personne bilingue.

**Soutenez-vous cette orientation ecclésiastique du Bureau de coordination et les possibilités de coopération des autres parties prenantes ?**

Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Pas de réponse



8	3	5	0	1
---	---	---	---	---

Les Églises évangéliques réformées sont majoritairement favorables au mode de participation proposé des autres parties prenantes. Différentes Églises jugent indispensable d'impliquer encore d'autres parties prenantes, et mentionnent notamment l'association professionnelle ainsi que les institutions de formation initiale et continue.

**Le concept prévoit que l'administration et la gestion du Bureau de coordination soient assurées par une Église membre de l'EERS, un évêché, un membre de la Conférence centrale, ou encore par une institution responsable. 1. Soutenez-vous cette structure ?**

Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Pas de réponse
7	5	3	0	2

Les Églises évangéliques réformées sont clairement favorables à la proposition présentée. Différentes Églises estiment que le rattachement du bureau doit impérativement être réalisé au niveau national.

**La présente conception du Bureau de coordination œcuménique prévoit un budget de CHF 180'000.– par an. Ces fonds seraient pris en charge par la CES et la Conférence centrale d'une part, et par l'EERS d'autre part, dans une proportion de 60:40, au prorata du nombre de leurs membres. 2. Soutenez-vous le budget du Bureau de coordination œcuménique et la répartition des ressources entre les institutions responsables ?**

Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Pas de réponse
5	3	2	4	3

S'agissant des ressources financières prévues pour le Bureau de coordination, la présente proposition est approuvée par une courte majorité des Églises évangéliques réformées, une forte minorité ayant d'autres conceptions sur cette question.

Quelques-unes se demandent si les tâches prévues pourront être accomplies dans le cadre de ce budget, alors que deux Églises exigent une réduction notable du poste à respectivement 40% et 20-30%, avec une diminution correspondante des coûts totaux.

En outre, une évaluation du poste est proposée à l'issue de la phase pilote.

**Avez-vous des remarques sur la marche à suivre ?**

**Avez-vous des remarques sur des dispositions particulières du règlement ?**



Evangelisch-reformierte Kirche  
Schweiz

**Avez-vous des remarques d'ordre général ?**

Les autres observations des Églises évangéliques réformées ont été intégrées dans les points précédents.